



**Le Conseil
québécois
du théâtre**

POUR UNE POLITIQUE... CULTURELLE

Réflexions,
portant notamment sur les rapports entretenus, au Québec,
depuis 1960, entre les milieux culturels et politiques,
s'attardant particulièrement à l'état actuel du
ministère des Affaires culturelles, et cherchant à dégager
de ces rapports et de cet état des indications quant à l'intérêt
réel porté par l'État du Québec aux caractères
distinctifs de la société québécoise.

par René-Daniel Dubois

**MÉMOIRE REMIS À LA COMMISSION
SUR L'AVENIR POLITIQUE ET
CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC**

Novembre 1990

Ce mémoire publié par le Conseil québécois du théâtre (CQT), constitue le Volume 6, numéro 3, de son bulletin d'information *l'Aide-Mémoire*.

Coordination du numéro:
Pierre MacDuff

Édition électronique:
Le Concept Komunic

Révision des textes:
Pierre MacDuff et
Paul-Antoine Taillefer.

Impression:
Regroupement Loisir Québec

Dépôt légal:
4^e trimestre 1990.
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN: 0826-9637

Ce numéro a été tiré à
4 000 exemplaires.

Toute reproduction à des fins non commerciales est autorisée à condition de mentionner la source (auteur et publication).

Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Le Conseil québécois du théâtre,
426 rue Sherbrooke Est, bureau 206,
Montréal (Québec) H2L 1J6
Téléphone: (514) 849-1592
Télécopieur: (514) 849-4957

Ce mémoire est présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec par le Conseil québécois du théâtre, au nom, notamment, de ses associations-membres, soient:

Association des producteurs
de théâtre professionnel (APTP)

Association des professionnels des arts
de la scène du Québec (APASQ)

Association des compagnies de théâtre (ACT)

Association québécoise des marionnettistes (AQM)

Centre des auteurs dramatiques (CEAD)

Conseil supérieur de la formation
en art dramatique (CSFAD)

Maison québécoise du théâtre pour l'enfance
et la jeunesse (MAQTEJ)

Théâtres Associés inc. (TAI)

Théâtres Unis Enfance-Jeunesse (TUEJ)

Union des Artistes (UDA)

"Chacun se trompe ici-bas.

On voit courir après l'ombre

Tant de fous, qu'on n'en sait pas

La plupart du temps le nombre.

Au chien dont parle Ésope il faut les renvoyer.

Ce chien, voyant sa proie en l'eau représentée,

La quitta pour l'image, et pensa se noyer.

La rivière devint tout d'un coup agitée.

À toute peine il regagna les bords,

Et n'eut ni l'ombre ni le corps."

Jean de Lafontaine

La Révolution Tranquille, dont a été évacué dès le début des années 60 l'un des aspects primordiaux, n'a pas rencontré l'un de ses objectifs essentiels: le plein épanouissement au Québec et le fort rayonnement à l'extérieur de la culture québécoise.

Si la Révolution Tranquille, une fois décérébrée, n'avait plus pour objet que l'enrichissement matériel, sans pensée, sans projet, d'un groupe dont la seule spécificité en tant que groupe est de ne pas parler la même langue que ses voisins mais de dire les mêmes choses qu'eux avec un "charming accent" et des airs de vieille France folklorique, en l'absence d'un véritable projet culturel, donc, c'est-à-dire d'un projet qui viserait à la réalisation d'une entreprise culturelle dans le monde - et non pas seulement à la survie de la langue -, le Québec ne semble pas justifié de faire tout le tapage politique auquel il a pris l'habitude depuis plus de vingt ans.

PRÉAMBULE

“Pour parvenir à la libération de la tyrannie des préconditionnements de l’inconscient, il faut deux choses: s’acquitter de ses responsabilités intellectuelles aussi bien que s’acquitter de ses responsabilités morales.”

Carl G. Jung¹

La question de l’avenir politique et constitutionnel du Québec ne peut être profitablement abordée qu’en fonction du projet dont la population du Québec souhaite se doter et qu’elle entend voir se réaliser. Après seulement que ce projet aura été énoncé sera-t-il possible d’en évaluer les coûts puis, ayant en main cette évaluation, d’aller de l’avant ou de renoncer devant l’ampleur de la tâche à accomplir.

Les termes “fédéralisme renouvelé” et “souveraineté”, pour ne puiser que deux exemples dans le vocabulaire constitutionnel québécois contemporain, sont trop imprécis pour ne pas faire écran; choisir entre les options vaguement évoquées par ces mots constituerait déjà la mise en oeuvre d’un plan qu’il convient d’abord d’élaborer mais dont il faut surtout d’abord définir les objectifs.

La première question à poser, *en termes concrets*, question de la réponse à laquelle découleront toutes les questions suivantes, est: “En quoi croyons-nous?”

Ayant défini les valeurs qu’il paraît essentiel de protéger et de promouvoir il deviendra possible de construire un Québec destiné à devenir l’émanation tangible et cohérente de ces valeurs.

La deuxième question qui se posera se lira donc: “Quel Québec voulons-nous construire?”

Seulement quand il aura été répondu à ces deux questions sera-t-on en mesure de se pencher sur les rapports que ce Québec souhaité pourrait, devrait, établir avec ses voisins en conformité avec la nature souhaitée de cet État dont la construction aura été mise en oeuvre. Alors seulement sera-t-il temps d’offrir à ces voisins et partenaires une base de discussion à laquelle ils auront le loisir de réagir à leur gré; présumer de leurs réponses avant même d’avoir seulement posé les termes de l’interrogation que la population du Québec s’adresse à elle-même, chercher à une question encore informulée des réponses qui éviteraient d’avoir à faire face à d’hypothétiques réactions que, par crainte des risques encourus, il est redouté de voir se développer, et ce avant même qu’aucun des paramètres québécois n’aient été établis, constitue un exercice inutile, contre-productif et un signe alarmant sur l’état du rapport au réel qu’entretient la communauté québécoise.

Les valeurs dominantes du Québec contemporain - notamment celles d’un matérialisme étroit excluant presque entièrement le recours à l’activité intellectuelle, à l’Art, et en général à tout ce qui ne semble pas permettre l’enrichissement immédiat - et les réalités créées par les mises en oeuvre découlant de l’adhésion à ces valeurs font courir le risque de voir disparaître dans un avenir prochain - en termes historiques - les traits distinctifs du peuple québécois, notamment sa langue. Rien ne permet d’écarter *a priori* l’hypothèse qui voudrait que la disparition de la culture singulière du Québec soit d’ores et déjà amorcée. Ces mêmes valeurs dominantes constituent un frein à une promotion vigoureuse des objectifs visés par la *Déclaration universelle des droits de l’homme*, à savoir, notamment: la reconnaissance effective de l’égalité en dignité et en droits de tous les humains et le devoir d’agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité².

Les effets néfastes de l’adhésion d’une partie importante de la population du Québec à ces valeurs sont correctibles dans la mesure où les dangers qu’elles font peser sur l’avenir seront mis en lumière, où l’importance que la population québécoise accorde *réellement*, individuellement et collectivement, à la poursuite de l’aventure que représente le maintien et l’épanouissement de sa culture en terre d’Amérique sera interrogée, et où la volonté des Québécoises et Québécois d’être *vraiment* partie prenante à l’infléchissement positif du déroulement historique, en vue de l’établissement d’une fraternité qui ne constituerait ni un lit de Procuste ni un mirage, sera évaluée.

Ni le problème de la survie culturelle ni ceux liés à la justice sociale ne sont propres au Québec mais, à ces chapitres, et sans qu’il soit question de verser dans l’isolationisme, le travail, pour les Québécoises et Québécois, devrait commencer au Québec même. Ainsi, l’apport premier du Québec à des solutions à ces problèmes tels qu’ils se posent ailleurs pourra-t-il se trouver dans l’imagination et l’énergie que la société québécoise aura déployées pour résoudre ses propres problèmes.

1 *Ma vie*, Éditions Gallimard, collection Témoins, Paris, 1973, p. 219.

2 *Déclaration universelle des droits de l’homme*, article 1.